

Rapport d'activité 2015

Communauté de Communes Sud Avesnois

INTRODUCTION

Dans le but d'ameliorer le debat democratique en ce qui concerne les etablissements Publics de Cooperation Intercommunale. La loi n° 99.586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et a la simplification de la cooperation intercommunale, a introduit dans le code general des collectivites Territoriales l'article 45211-39 qui stipule :

« LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ADRESSE CHAQUE ANNEE, AVANT LE 30 SEPTEMBRE, AU MAIRE DE CHAQUE COMMUNE MEMBRE UN RAPPORT RETRAÇANT L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT ACCOMPAGNE DU COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE PAR L'ORGANE DELIBERANT DE L'ETABLISSEMENT. CE RAPPORT FAIT L'OBJET D'UNE COMMUNICATION PAR LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE PUBLIQUE, AU COURS DE LAQUELLE LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ORGANE DELIBERANT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE, SONT ENTENDUS. »

LA PRESENTATION DE CE PREMIER RAPPORT EST ETABLIE EN APPLICATION DE CES DISPOSITIONS. CE BILAN RETRACE LES ACTIONS MENEES EN 2015 EN FONCTION DES COMPETENCES DE NOTRE EPCI.

TOUTEFOIS, IL EST IMPORTANT DE RAPPELER QUE LES DELIBERATIONS RELATIVES A L'HARMONISATION DES COMPETENCES ET A LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE ONT ETE PRISES LORS DE LA REVISION DE CONSEIL DU 29 OCTOBRE 2015. L'ARRETE PREFECTORAL MODIFIANT LES STATUTS ETANT DATES DU 18 MAI 2016, LES COMPETENCES DE CHACUNE DES COMMUNAUTES DISSOUTES SONT CONSERVEES DANS CE RAPPORT.



NOTRE TERRITOIRE

En quelques chiffres

12_{Communes}

179 Km²

26 780

Habitants

La plus grande commune :

FOURMIES

12 687 habitants

La plus petite :

Moustier-en-Fagne

61 habitants

Un territoire au carrefour de l'Europe situé à seulement :

1h de Valenciennes

1h40 de Lille

2h de Bruxelles

3h de Paris

Table des matières

Territoire et Gouvernance

1.	Le territoire	5
2.	La gouvernance	6
a)	Les compétences communautaires	6
(Compétences obligatoires	
(Compétences optionnelles	8
(Compétences Facultatives	9
b)	Les instances communautaires	10
1.	Les finances communautaires	15
a)	Le Budget principal	15
b)	Le Budget annexe : Environnement	20
2.	Les moyens humains	23
<i>3.</i>	Commission Intercommunale des Impôts Directs	24
Déve	eloppement économique	25
Aire	d'accueil des Gens du Voyage	29
	e aire d'accueil, qui se situe rue Marceau Batteux, ZA La Marlière à Fourmies (à proximi échetterie), est composée de 12 emplacements. Chaque emplacement peut accueillir 2	té de
cara	vanes ce qui porte la capacité d'accueil maximale de l'infrastructure à 24 caravanes	29
La So	anté	30
La co	ollecte et le traitement des déchets ménagers	31
Les f	festivités	54
Sign	alétique	55
Bala	yage	55
Tran	sport de denrées pour les restos du cœur	55
Le So	CoT (Schéma de Cohérence territoriale)	55
Rése	eau de lecture publique	56

Première partie : Territoire et Gouvernance

La communauté de Communes Sud-Avesnois a été créée le 31 décembre 2013 suite aux arrêtés préfectoraux du 30 Mai et du 23 Décembre 2013.

1. Le territoire

Issue de la fusion des deux Communautés de Communes *Action Fourmies et Environs* et *Guide du Pays de Trélon*, elle regroupe les **12 communes** du canton de Trélon.

COMMUNES	POPULATION TOTALE
Anor	3 280
Baives	157
Eppe Sauvage	268
Féron	548
Fourmies	12 687
Glageon	1 833
Moustier-en-Fagne	61
Ohain	1 292
Trélon	3 090
Wallers-en-Fagne	299
Wignehies	3 099
Willies	166
Total	26 780 (11 200 foyers)

Située dans la Région Nord Pas-de-Calais, au Sud du département du Nord et nichée au cœur d'espaces naturels, la communauté de Communes Sud-avesnois dispose d'un environnement exceptionnel et d'un cadre de vie agréable.

2. La gouvernance

a) Les compétences communautaires

Compétences obligatoires

(Communauté de communes Action et environs)

(Communauté de communes Guide du Pays de Trélon)

(Compétences exercées par les deux Communautés de communes)

Aménagement de l'espace

- Elaboration et mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCoT)
 - et de tout autre schéma directeur de même nature et/ou schéma(s) de secteur(s)
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire, toutes les ZAC portant sur des zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire, les ZAC relatives à des opérations dont au moins 80% de la surface est à vocation économique.

Participation financière de la communauté de communes aux travaux connexes liés aux opérations de réorganisation foncière.

♣ Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté. Quand la communauté de communes opte pour le régime fiscal défini à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activité industrielle, commerciale tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire sont inclus dans cette compétence. • Création, aménagement, gestion, entretien de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire, toutes les zones d'activités du territoire de la communauté de communes.

Sont d'intérêt communautaire, les zones d'activités économiques suivantes : la ZA St-Laurent à Anor/ la ZA La Marlière à Fourmies/ la ZA Sud à Fourmies/ les ZA Trieux 2,3 et 4 à Fourmies/ les ZA Les Verreries à Fourmies/ la ZA Boulodrome à Fourmies/ la ZA Nord à Wignehies.

Sont également d'intérêt communautaire, les sites Trieux 1 à Fourmies/ le site Dag Lavane à Wignehies.

L'intervention de la Communauté de Communes Action Fourmies et environs sur les zones d'activité économiques d'intérêt communautaire portera sur la gestion, l'entretien, la commercialisation, la promotion et l'aménagement.

La CC pourra mettre en œuvre sur les zones d'activités économiques et les sites d'intérêts communautaire toute action de développement économique et exercer son droit de préemption urbain.

La CC devient compétente pour l'extension ou la création de ZAE étant entendu que les communes conservent la maîtrise du sol par les PLU.

Actions de développement économique

Sont d'intérêt communautaire toutes études et actions visant à la promotion économique du territoire, au maintien des entreprises sur le territoire, au développement des initiatives locales, à l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises.

Toute action participant au développement économique du territoire relève d'intérêt communautaire.

- Maintien et développement de l'emploi dans le territoire
- Dans le domaine touristique : coordination des actions menées à l'échelle du territoire intercommunal (coordination des manifestations Stratégie de promotion commune, schéma de développement touristique) ; fonctionnement général de l'office de tourisme de la ville de Fourmies : création d'un office de tourisme communautaire.

Compétences optionnelles

- ♣ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
 - Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés
 - Actions concourant à la diversification des sources d'énergies telles que notamment les actions favorisant la promotion des énergies renouvelables et l'implantation d'éoliennes

♣ Politique du logement et du cadre de vie

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. Sont d'intérêt communautaire, les opérations de construction d'au moins 60 logements, par commune, par tranche et par an.
- Elaboration et mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH)
- Création, aménagement et création de la voirie
 - Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.
 Relèvent d'intérêt communautaire: les voiries d'accès aux zones d'activités communautaires; les voiries suivantes: accès zone d'activités Trélon/Ohainaccès à la zone commerciale de Glageon-voirie d'accès à la carrière de Wallersen-Fagne
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipement préélémentaires et élémentaires
 - Est d'intérêt communautaire : la future piscine intercommunale

Compétences Facultatives

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- Mise en place d'une politique de santé publique équilibrée et adaptée aux besoins de la population locale : mise en réseau des professionnels de santé et création, animation, fonctionnement, entretien, d'un pôle de santé pluridisciplinaire en réseau incluant investissements et fonctionnement
- Aménagement et gestion d'une aire de stationnement pour les gens du voyage
- Accès au droit des citoyens, participation au fonctionnement et à l'entretien de la Maison de la justice et du droit
- Coordination des actions menées à l'échelle du territoire intercommunal : coordination des manifestations, appui logistique aux manifestations, stratégie de promotion commune, schéma de développement touristique
- Transport des élèves des écoles à la piscine de Fourmies
- Actions visant au maintien et à l'installation des professions médicales sur le territoire de la Communauté de communes
- Actions de propreté concourant à la protection de l'environnement par des moyens techniques motorisés et roulants
- Insertion sociale du public éligible aux dispositifs nationaux par des actions menées en matière de rénovation, d'entretien du patrimoine et des espaces verts
- Traitement des façades
- Actions et subventions communautaire au titre du développement du territoire cantonal
 - Actions et subventions au titre du développement du territoire cantonal. Au titre des actions financées : organisation du festival du conte ; réalisation du calendrier cantonal ; création du portail numérique de Fourmies/Trélon.

Au titre des subventions : radio locale (ECHO FM) ; plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du pays de Fourmies/Trélon; mission locale rurale de l'avesnois, plateforme d'initiative locale, maison de justice et du droit, réseau de lecture publique.

b) Les instances communautaires

Lors de la séance du 29 Avril 2014 les conseillers communautaires ont désigné Monsieur Jean-Luc PERAT ainsi que les neuf Vice-Présidents avec les délégations suivantes :

Le Bureau



M. Jean-Luc PERAT Président



M. Mickaël HIRAUX Développement économique industriel, artisanal et commercial – Emploi



















> Le Conseil communautaire

En vertu de la Loi 2013-403 du 17 Mai 2013 (art. 37), les Communautés de communes sont administrées par un organe délibérant composé de délégués des communes membres élus dans le cadre des élections municipales des 23 et 30 Mars 2014. Par arrêté préfectoral du 22 Octobre 2013 le nombre de délégués communautaires a été fixé à 45 selon la répartition suivante

Communes	Nombre de délégués titulaires	Titulaires	Délégué suppléant
Anor	5	PERAT Jean-Luc	
		BOUTTEFEUX Joëlle	
		ALLAIRE Gérard	
		LAVENDOMNE Lydie	
		WALLERAND Benjamin	
Baives	1	GARY Claude	LAURENT Emile
Eppe Sauvage	1	DESMARCHELIER Viviane	DEMARET Philippe
Féron	1	BAUDRY Jean-François	ROGER Jean
Fourmies	19	HIRAUX Mickaël	
		ALLARD Pascale	
		WASCAT Benoît	
		DUFOSSET Valérie	
		SIMPERE Maxence	
		DAQUET Claudine	
		LEGRAND André	
		ROUX Martine	
		POTTIER Jack	
		RIDE DELLOUE Corinne	
		YDE Louis	
		MARQUET Christian	
		TROCLET Amandine	
		DUPARCQ Agnès	
		CORNIL Marie-Hélène	
		BERTAUX Franck	
		POUPELLE Patricia	
		HURBLAIN David	
		LAJEUNESSE Jean-Paul	
Glageon	3	CHAUDERLOT Bernard	PEROT Aurélie
		MOREAU Brigitte	
		LOUBERT Alain	
Moustier-en-Fagne	1	HANCART Jean-Michel	HOUARD Frédéric
Ohain	2	RATTEZ Alain	VIEVILLE Philippe
- ()	_	BUREL Lydie	
Trélon	5	LOUVEGNIES François	
		BONDU Geneviève	
		REGHEM Thierry	
		HELEVAUT Mireille	
M/allana 5	4	BOMBART Michel	CAULIER C. I.
Wallers-en-Fagne	1	NAVARRE Bernard	GAILLIEZ Sylviane
Wignehies	5	CESAR Dominique	
		TROCLET Jean-Marc	
		MAHUT Pascale	
		DUBOIS Christian	
VA /: 11:	4	BATTEUX Christine	LALIERAANTO
Willies	1	MERESSE Laurent	LALLEMANT Bruno

Durant l'année 2015, le conseil s'est réuni 5 fois et pris 101 délibérations.

Les commissions thématiques

Il est rappelé que le Président est de droit pour toutes les commissions.

COMMISSION « Développement Economique- Emploi-formation-insertion-filières bois et pierre-immobilier d'entreprise » :

- Le président de la communauté de Communes : Jean-Luc PERAT
- ➤ Vice-Président : Mickaël HIRAUX, Jack POTTIER, Bernard NAVARRE, François LOUVEGNIES
- Fourmies: Christian MARQUET, Martine ROUX, Amandine TROCLET, Corinne RIDE, Patricia POUPELLE, Jean-Paul LAJEUNESSE
- ➤ <u>Trélon</u> : Thierry REGHEM
- Wignehies: Christian DUBOIS, Christine BATTEUX
- > Anor : Gérard ALLAIRE
- ➤ Glageon : Brigitte MOREAU

COMMISSION « Stratégie touristique » :

- Le Président de la Communauté de Communes : Jean-Luc PERAT
- Vice-Présidents : François LOUVEGNIES
- Fourmies: Christian MARQUET, Maxence SIMPERE, Valérie DUFOSSET, Martine ROUX, Jean-Paul LAJEUNESSE, Marie-Hélène CORNIL
- Wignehies : Dominique CESAR, Christine BATTEUX
- Féron : Jean-François BAUDRY
- Wallers-en-Fagne : Bernard NAVARRE
- ➤ Glageon : Alain LOUBERT
- Anor : Joëlle BOUTTEFEUX

COMMISSION « Finances-Fiscalité-Projets structurants-Ressources Humaines » :

- Le Président de la communauté de Communes : Jean-Luc PERAT
- ➤ Vice-Présidents : Mickaël HIRAUX, François LOUVEGNIES, Benoît WASCAT, Bernard CHAUDERLOT, Dominique CESAR, Jack POTTIER, Alain RATTEZ, Jean François BAUDRY, Bernard NAVARRE
- Fourmies: Maxence SIMPERE, Corinne RIDE, Louis YDE, David HURBLAIN, Jean Paul LAJEUNESSE
- Trélon : Michel BOMBART
- Wignehies : Pascale MAHUT
- ➤ Glageon : Alain LOUBERT
- Anor: Lydie LAVENDOMME

COMMISSION « Presse-communication-Attractivité du territoire » :

- Le Président de la communauté de Communes : Jean-Luc PERAT
- Vice-Président : Dominique CESAR
- Fourmies: Valérie DUFOSSET, Christian MARQUET, Agnès DUPARCQ, Franck BERTEAUX, Jean Paul LAJEUNESSE

Trélon : Michel BOMBART
 Wignehies : Pascale MAHUT
 Glageon : Alain LOUBERT
 Anor : Lydie LAVENDOMME

COMMISSION « Urbanisme-Politique du logement » :

- Le Président de la communauté de Communes : Jean-Luc PERAT
- Vice-Président : Jean-François BAUDRY
- Fourmies: Amandine TROCLET, Corinne RIDE, Martine ROUX, André LEGRAND, Franck BERTEAUX
- Trélon : Geneviève BONDU
- Wignehies: Jean-Marc TROCLET, Christine BATTEUX
- Anor: Benjamin WALLERAND

COMMISSION « Environnement-Développement durable-déchets ménagers » :

- Le Président de la communauté de Communes : Jean-Luc PERAT
- Vice-Président : Alain RATTEZ
- Fourmies: Martine ROUX, Corinne RIDE, Louis YDE, Jean-Paul LAJEUNESSE, Patricia POUPELLE
- Trélon : Mireille HELEVAUTWignehies : Pascale MAHUT
- Glageon : Bernard CHAUDERLOT
- ➤ Anor: Joëlle BOUTEFFEUX, Lydie LAVENDOMME
- Féron: Jean-François BAUDRY
- Ohain: Lydie BURELBaives: Claude GARY

COMMISSION « Ruralité » :

Le Président de la communauté de Communes : Jean-Luc PERAT

Vice-Président : Bernard NAVARRE

Fourmies: Valérie DUFO SSET, Christian MARQUET

➤ <u>Trélon</u> : Mireille HELEVAUT

Féron : Jean-François BAUDRY, Jean ROGER

➤ <u>Moustier-en-Fagne</u> : Jean-Michel HANCART

> Eppe-Sauvage : Viviane DESMARCHELIER

➤ <u>Willies</u> : Laurent MERESSE

Baives : Claude GARY

Anor: Benjamin WALLERANDWignehies: Dominique CESAR

Deuxième Partie: Moyens Financiers et Humains

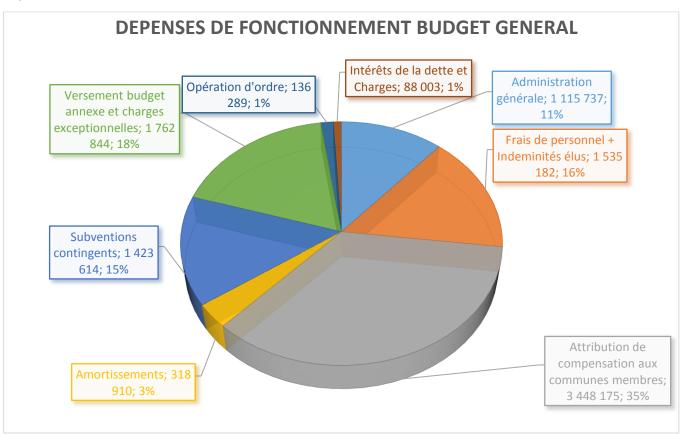
1. Les finances communautaires

Les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de l'année 2015 ont été adoptés à l'unanimité du conseil lors de sa séance du 11 avril 2016.

a) Le Budget principal

En Fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 9 828 754 euros et les recettes à 10 760 463 euros, ce qui représente un excédent de 931 709 euros.

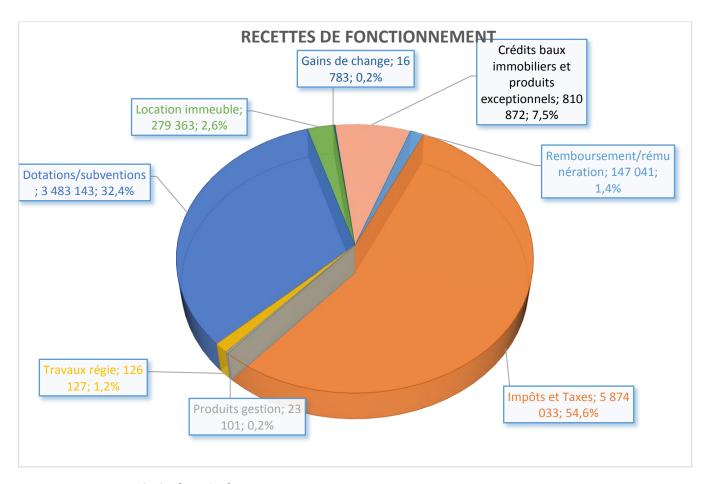


A noter que les frais de personnel ne représentent que 51€ par habitant contre 76€ en Région et 101€ en France.

• Reversement de fiscalité aux communes en 2015

COMMUNES	Attribution compensation
COMMONES	Attribution compensation

Anor	243 474,16
Baives	-165,93
Eppe Sauvage	4095,34
Féron	-37 822,11
Fourmies	2 372 837,21
Glageon	79 362,69
Moustier-en-Fagne	515,18
Ohain	106 778,84
Trélon	138 348,50
Wallers-en-Fagne	51 136,05
Wignehies	451 667, 88
Willies	-237,27
TOTAL	3 409 990, 54



Structure de la fiscalité 2015

Contributions directes	Montants
Taxes foncières et d'habitation	3 509 011
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	654 046
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	344 762
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	92 183
Droits de stationnement	5 423
Taxes de séjour	66 998
TOTAL	4 672 423 €

Taxe de séjour

La taxe de séjour a été instaurée par l'ex Communauté de Communes GUIDE du Pays de TRELON en 2005, auprès de l'ensemble des hébergeurs de son secteur.

En 2012, le Département du Nord instaurait une taxe additionnelle en sus de la taxe de séjour communautaire, avec application dès 2013.

Ces taxes ont continué à s'appliquer sur le territoire de l'ex GUIDE, qui a fusionné avec la communauté d'Action Fourmies au 31 décembre 2013 pour créer la Communauté de Communes Sud-Avesnois qui possède la compétence tourisme.

Dans une démarche collective, la Communauté de Communes Sud Avesnois a réuni en conseil les 06 mars et 29 juin 2015 a étendu à l'ensemble du territoire la taxe de séjour instaurée par l'ex GUIDE en 2005 et adopté les nouveaux tarifs qui comprennent, depuis le 01 janvier 2013, la taxe additionnelle départementale. La Communauté de Communes Sud Avesnois a choisi de mettre en place la taxe de séjour dite au réel.

Le reversement de la taxe de séjour est réalisé en fin de chaque année au profit de l'EPIC Office de tourisme conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'année 2015, le montant de la taxe de séjour encaissée s'élève à 12 379,40€.

Taux de fiscalité votés pour l'année 2015

Taxe d'habitation: 11.11%

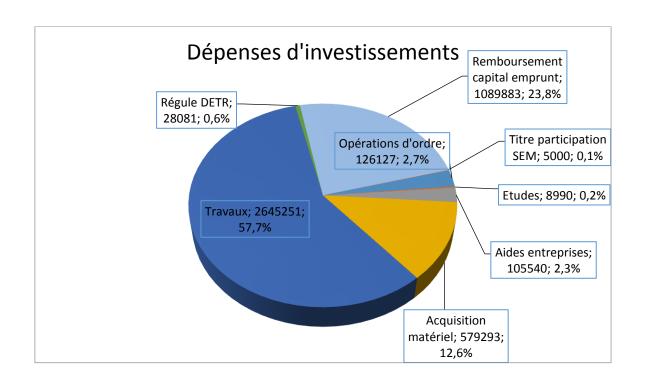
Taxe foncier bâti: 1.13%

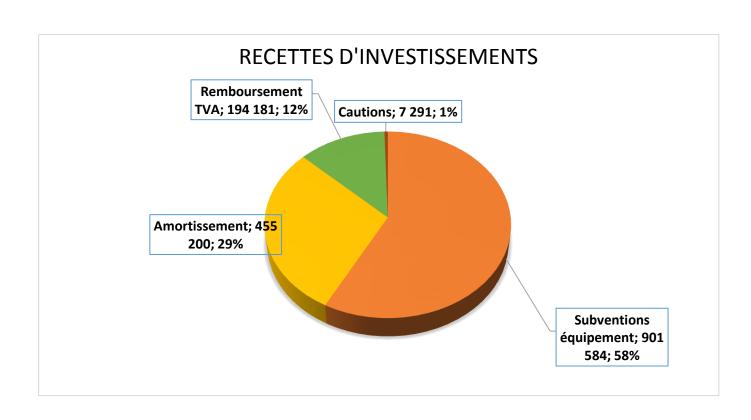
Taxe foncier non bâti: 4.14%

En Investissement

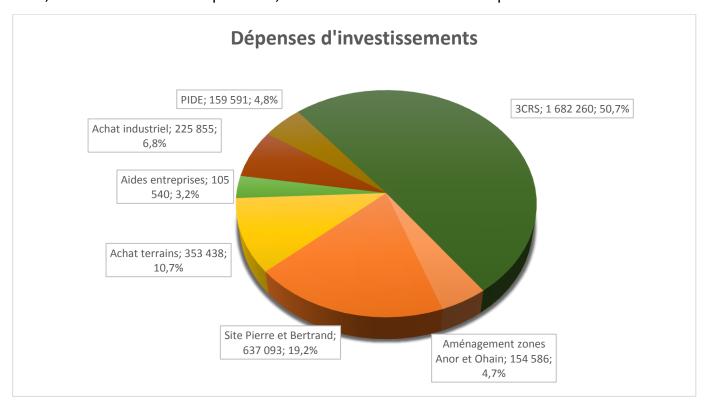
Les dépenses s'élèvent à 4 588 168 euros pour 1 558 257 euros de recettes soit un déficit de 3 029 991€ ramené à 1 872 643€ pour tenir compte de l'excédent 2014 reporté.

Les restes à réaliser au 31 Décembre 2015 s'élèvent à 1 359 800 € en dépenses et 2 946 907 € en recettes, portant **l'excédent total à 3 459 750€.**





Afin d'améliorer le bien-être des habitants et d'assurer le développement économique local, la collectivité a investi plus de 3,3 **millions d'euros** suivant la répartition ci-dessous.



Les dépenses les plus importantes concernent les maisons de santé pluridisciplinaires d'Anor, Fourmies et Trélon qui seront mises en service à l'automne 2016.

Quelques ratiosindicateurs de l'état financier de la collectivité

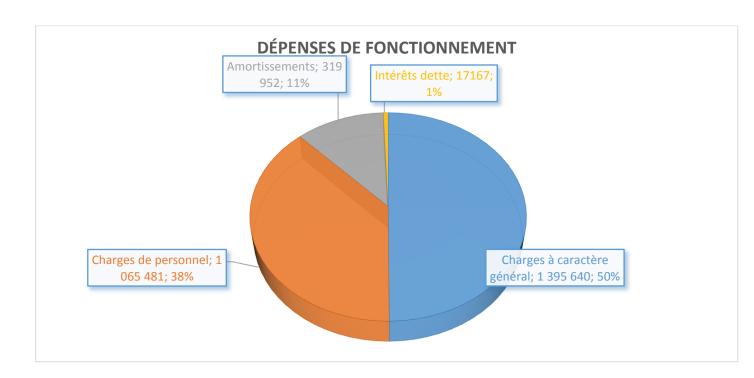
L'épargne brute (recettes réelles- dépenses réelles) est de 931 709 € en 2015.

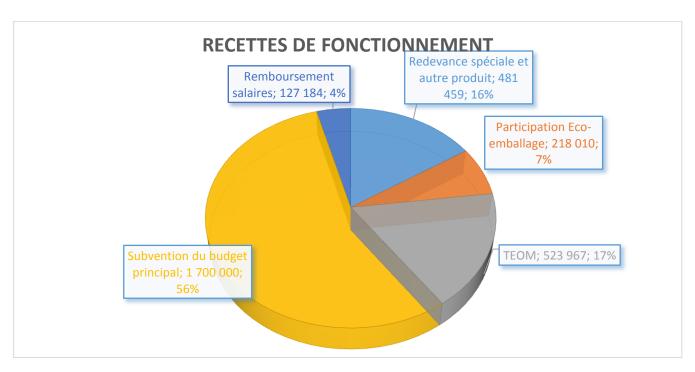
L'épargne nette (épargne brute – remboursement de la dette) est de 449 771 €.

b) Le Budget annexe : Environnement

En Fonctionnement

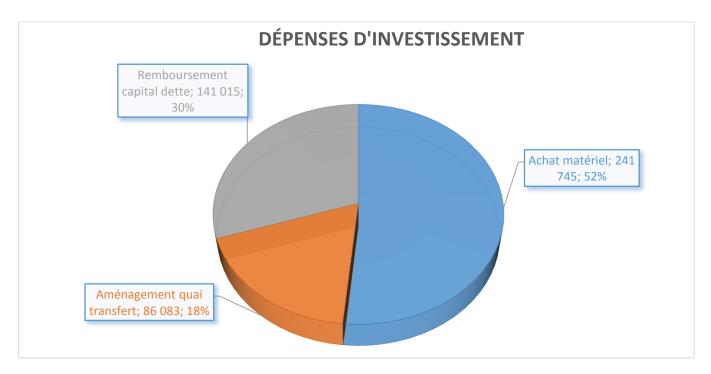
Depuis le 1^{er} janvier 2014, le traitement des déchets ménagers fait l'objet d'un budget annexe qui représente environ 3 millions d'euros. Une grande partie est consacrée aux charges de personnel (38%), taux important expliqué par la gestion en régie de la collecte des déchets et des déchetteries ; l'autre poste majeur concerne le traitement des déchets recyclables et l'incinération des déchets ménagers (35%). Le budget est principalement financé par la subvention du budget principal (56%) et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM, 17%)



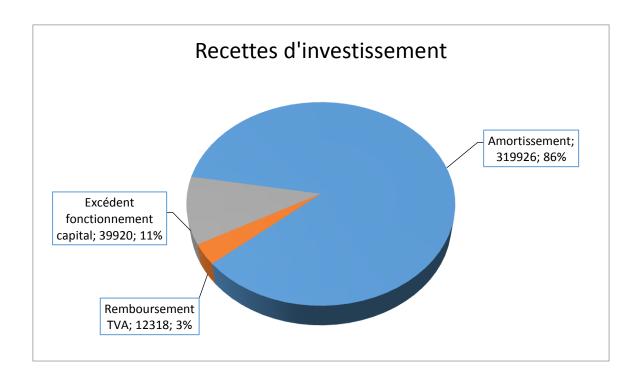


L'excédent de fonctionnement s'élève à 333 096€ y compris l'excédent 2014 reporté.

En Investissement



Ces dépenses comprennent essentiellement l'acquisition de véhicules utilitaires et l'acquisition de matériel divers.



Le déficit d'investissement est de 6 592€ en prenant compte du report de l'excédent 2014.

2. Les moyens humains

Au 31 Décembre 2015, **48** agents (tous statuts confondus) sont en position d'activités au sein des services de la Communauté de communes soit **42 ETP** (équivalent temps plein). Les ressources humaines représentent **23** % des dépenses de Fonctionnement (Budget général et Budget annexe confondus).

La filière technique est la plus représentée (80%), le service de collecte des déchets représentant la plus grande partie des effectifs.

91% des agents relèvent de la catégorie C (fonctions d'exécution)

2% des agents relèvent de la catégorie B

7% des agents relèvent de la catégorie A (fonctions de conception et de direction)

Un agent est nommé ACMO au sein de la collectivité, l'ACFI est confiée au centre de gestion du département du Nord.

Le nombre total de jours de formation pour les agents de la catégorie C à temps complet est de 25 jours.

Types de formations réalisées

60% ont suivi une formation d'intégration

40% ont suivi une formation de professionnalisation

Lors de la séance du 11 mars 2016, le Conseil communautaire a approuvé le règlement intérieur applicable aux personnels administratifs et techniques de la collectivité.

3. Commission Intercommunale des Impôts Directs

Conformément à l'article 1650 A du code général des impôts. Une commission intercommunale des impôts directs a été créée par délibération du 6 Octobre 2014.

Cette commission se substitue à la compétence communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La commission est composée de 10 membres titulaires et 10 suppléants. La durée de mandat des commissaires est le même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI. Cette commission s'est réunie le 23 février 2015.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMUNES REPRESENTEES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS	COMMUNES REPRESENTEES
CAILLEREZ Gérard	Anor	GUERIN Régine	Anor
GAUDOUX Corinne	Baives	CARLIER Martial	Eppe-Sauvage
PHILIPPE André	Fourmies	COLLET Michelle	Féron
BELOT Christine	Fourmies	DAQUET Alain	Fourmies
CHAUDERLOT Bernard	Glageon	NEVEUX Lydie	Fourmies
VIEVILLE Philippe	Ohain	BETREMIEUX Vincent	Willies
LOCUTY Michel	Trélon	HOUARD Frédéric	Moustier-en- Fagne
BLANC Richard	Wallers-en-Fagne	DEMEAUX Martin	Trélon
CLIN Marcel	Wignehies	SAUTIER Jean-Paul	Wignehies
CREPIN Jacky	Clairfontaine	BREBION Fabrice	Wignehies

Troisième partie : L'activité communautaire

Développement économique

Etat du patrimoine intercommunal

En 2015, la communauté avait en sa possession 29 sites/bâtiments économiques localisés sur les communes d'Anor, de Féron, de Fourmies, d'Ohain, de Trélon et de Wallers-en-Fagne. Parmi ceux-ci on retrouve :

- 4 gîtes
- 3 commerces dont 2 avec logement
- 2 déchetteries
- 1 aire d'accueil des Gens du Voyage
- 17 usines/ateliers économiques dont 3 possèdent une habitation
- 1 habitation avec grange
- 1 pôle administratif et tertiaire (Pôle Intercommunal de Développement Economique)

A noter que trois de ces sites sont en très mauvais état et six sont inoccupés.

Le nombre de bâtiments en location en 2015 était de 17 (dont 2 en crédits baux), le nombre de bâtiments directement exploités par la CCSA était de 6 (déchetteries, Aire d'accueil de Gens du Voyage, gîtes et PIDE).

Acquisitions, ventes et locations en 2015

- Acquisition de terrains situés sur la ZAE St Laurent à Anor
- Vente d'un terrain (friche cabasse) situé à Glageon au profit de la commune de Glageon
- Sortie de crédit-bail des entreprises Laurent à Trélon et Dedeystere à Fourmies
- Location du bâtiment Mercier à Ohain au profit de la brasserie de Thiérache
- Location d'une partie des ex-établissements NMC à la société Folatre
- Location du bâtiment situé route de Chimay à Wallers-en-Fagne au profit de la société Pierre et Sculpture
- Location d'une partie du bâtiment Depasse à Anor au profit d'EIRL Erwan Perrin
- Location d'une partie du bâtiment Depasse à Anor au profit de la société Couleur Confect
- Location de trois bureaux de l'hôtel d'entreprises du PIDE au profit de la société Ar Val

- Location d'un bureau de l'hôtel d'entreprises du PIDE au profit de la société SI Avesnois LAB
- Location d'un bureau situé dans le Pôle commun du PIDE au profit de la société Abeill'Intérim

Les Travaux

Site Pierre et Bertrand

Des travaux de réhabilitation du site Pierre et Bertrand ont été menés au niveau de la partie usine occupée par Pierre et Bertrand Industrie. La toiture (isolation comprise), l'installation électrique et le chauffage ont fait l'objet d'une rénovation totale pour un investissement de 500 000€ HT.

Un nouveau bail a été signé (avec un loyer actualisé) et une réflexion engagée concernant la vente du site au profit de cette même Société.

Fin des travaux.

Site Théophile Legrand

Afin de réunir sur un même site tous les services techniques de la communauté de communes (festivités, brigades, environnement), il a été décidé de réaménager, en septembre 2015, les locaux de l'ancien site Pierre et Bertrand déjà partiellement occupés par la CCSA. (Aménagements locaux techniques, bureaux, salles de réunions, etc.)

Brasserie de Thiérache (Ohain)

Afin de permettre le démarrage de l'activité de la micro brasserie d'Ohain au 1^{er} octobre 2015, des travaux de mise aux normes électriques et d'installation de désenfumage ont été réalisés à partir du mois d'août. L'aménagement du show-room et les travaux d'accessibilité sont programmés en 2016.

Travaux d'aménagement du PIDE

Dans le but répondre à la demande de locaux de la part d'entreprises tertiaires, la Communauté de communes a engagé les travaux du premier hôtel d'entreprises avec l'aménagement du premier étage du PIDE permettant la mise en location de 7 bureaux d'ici Mars 2015.

Fin des travaux.

<u>Démarrage des travaux de construction ou d'aménagement des trois Maisons de Santé (Anor, Fourmies, Trélon)</u>

Le PIDE

Opérationnel depuis Septembre 2013, ce projet ambitieux de Pôle Intercommunal de Développement Economique a pour but d'offrir un véritable guichet unique dans l'accompagnement de projets à vocation économique. En effet, cette structure vise à apporter, qu'elle que soit la nature de la demande (recherche de bâtiments industriels, aide à la création d'entreprise, demande d'accompagnement au montage ou à la structuration de projet, recherche de financements accompagnement à la reprise d'activités etc...) et qu'elle que soit la nature de l'activité (commerciale, artisanale, industrielle, touristique etc...) une réponse adaptée à l'ensemble des porteurs de projets, l'objectif étant de redynamiser le tissu économique de notre territoire.

L'idée développée au travers de cette réalisation consistait en un regroupement au sein d'un même bâtiment du siège de la Communauté, de la ruche d'entreprises et des professionnels de l'accompagnement de projets que sont la CCI, la CMA, Face, la BGE et Thiérache initiative.

La Communauté de Communes joue ici le rôle d'organisateur et de coordonnateur dans l'accompagnement des porteurs de projets en mobilisant les compétences des différents organismes présents et ce en fonction des besoins exprimés. La proximité et le rapprochement de ces derniers ainsi qu'avec la Communauté de Communes sont également partie intégrante de ce projet. Le But : Augmenter la coopération entre les différents partenaires du PIDE dans le but de favoriser la réussite des projets à vocation économique.

La Communauté de Communes Sud-Avesnois a donc pour vocation d'accompagner les projets de création ; pour cela elle finance 3 structures du PIDE que sont :

- -La BGE, il s'agit d'une structure d'appui aux entrepreneurs qui accompagne les porteurs de projets dans les différentes étapes de création de leur entreprise (aide sous forme de conseils, d'étude de marché, de financement et de soutien logistique).
- -Thiérache Initiative aide les créateurs et les entreprises à concrétiser leur projet grâce à l'octroi d'un prêt d'honneur à taux zéro d'un montant de 5 000€ en moyenne.
- -FACE Thiérache, il s'agit d'un club d'entreprises dont le rôle principal est l'accompagnement. Cette structure propose aux entreprises une assistance en matière de recrutement (élaboration de profils de poste, définition des compétences, réception et tri des candidatures, entretien de pré sélection). Etre membre de ce club d'entreprises local, c'est échanger, rencontrer d'autres entreprises mais aussi partager des valeurs, être responsable et acteur sur son territoire.

Quant au fonctionnement de la Ruche d'entreprises de Fourmies, il est pris en charge par la Société Publique Locale des Ruches du Nord (laquelle gère 10 ruches dans le département du Nord); en 2015 elle comptait 7 entreprises.

En 2015, l'intercommunalité a réalisé une extension du Pôle Intercommunal en R+1 afin de créer 7 bureaux destinés à accueillir des entreprises tertiaires en hôtel d'entreprises. A ce jour, 2 entreprises (SI Avesnois Lab et Ar Val) occupent 4 bureaux pour 7 emplois.

Participation du PIDE au salon de l'entreprise et du terroir de Fourmies

Le 5 et 6 Septembre 2015, la Communauté de Communes Sud Avesnois et ses partenaires (BGE, Ruche d'entreprises, CCI Grand Hainaut, Chambre de métiers et d'artisanat, Face Thiérache, Thiérache Initiative) étaient présents au salon de l'entreprise et du terroir de Fourmies. Ce stand était destiné à rencontrer et informer le public présent sur les actions du PIDE mais aussi pour orienter d'éventuels porteurs de projet vers les structures adaptées à leurs besoins.

Lors de cet événement, la collectivité a également souhaité mettre en avant les entreprises de son territoire à travers ses fabrications. Il s'agissait d'une vitrine regroupant les produits phares de 40 entreprises du Sud Avesnois présentés à la manière d'un musée. Notre volonté était de montrer notre fierté d'avoir ces entreprises sur notre territoire.

Participation au salon CREER

Pour la première fois, la Communauté de Communes Sud Avesnois a participé au salon CREER qui s'est déroulé à Lille Grand Palais les 14, 15 et 16 septembre 2015. L'originalité résidait dans le fait de partager un stand avec les intercommunalités du pays de Mormal et de l'agglomération Maubeuge Val-de-Sambre. Cela a permis de mutualiser la promotion de notre accompagnement des porteurs de projet en matière de développement économique à travers la présentation de 9 portraits de chefs d'entreprises.

Plan Local de Développement Economique (PLDE)

La Communauté de communes participe également au PLDE (déclinaison du SRDE), une convention triennale a été signée. Chaque PLDE a vocation de développer un volet ESS (à travers la promotion et la sensibilisation, l'accompagnement à la création et au développement d'activités et soutien aux projets stratégiques développés à l'échelle du territoire). Le territoire et la région exercent ensemble la responsabilité du pilotage du PLDE et du volet ESS (le territoire anime et coordonne localement, la Région apporte le soutien technique).

Conseil de développement

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Communauté de Communes Sud Avesnois a souhaité la mise en place d'un conseil de développement économique sur son territoire. Ce dernier doit devenir l'instance consultative permanente représentant la société civile puisqu'il permettra d'associer des citoyens, des acteurs économiques, institutionnels et associatifs à la réflexion sur l'avenir du Sud Avesnois. Il a pour mission d'être un lieu de prospective et de propositions stratégiques pour le développement économique de la communauté de communes.

Ce conseil de développement est présidé par Reynald Coppeaux ; il est composé de plusieurs groupes de travail (Tourisme, Entreprises/industrie, formation/insertion, ESS, commerçants). Au cours de l'année 2015 et en partenariat avec la CCI Grand Hainaut, une réflexion a été engagée avec le groupe entreprises/industries pour la création d'un club d'entreprises.

Economie touristique



Office de tourisme du Sud-Avesnois

L'office de tourisme intercommunal constitué sous forme d'EPIC a été créé en 2012. Grâce à une subvention de 150 666 euros (subvention + reversement taxe de séjour) versée par la Communauté, l'EPIC a la charge de mettre en œuvre la politique touristique du territoire grâce à la réalisation d'un guide touristique du Sud-Avesnois et à l'édition de deux calendriers

semestriels. Un site internet a également été créé avec un projet de mise en place d'une boutique en ligne.

La Communauté de Communes a repris la gestion (avec l'office de tourisme du Sud-Avesnois), au 1^{er} Janvier 2014, des 2 gîtes de Wallers-en-Fagne et des 2 gîtes d'Ohain.

Aire d'accueil des Gens du Voyage

La Communauté de Communes Action Fourmies et Environs s'est dotée de la compétence « Aménagement et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage » en assurant la maîtrise d'ouvrage de cette opération et sa gestion.

Cette compétence qui incombait à la ville de Fourmies (les aires d'accueil ne concernent que les communes de plus de 5000 habitants) a été transférée au niveau intercommunal dans le but d'associer les communes de Wignehies, Féron et Anor, qui, compte tenu de leur proximité à la ville, sont soumises également à la question de l'accueil des gens du voyage.

Cette aire d'accueil, qui se situe rue Marceau Batteux, ZA La Marlière à Fourmies (à proximité de la déchetterie), est composée de 12 emplacements. Chaque emplacement peut accueillir 2 caravanes ce qui porte la capacité d'accueil maximale de l'infrastructure à 24 caravanes.

Chaque emplacement dispose d'un branchement eau et électricité et chaque branchement est raccordé à un sous compteur qui permet au gestionnaire de demander le remboursement des consommations aux familles.

2 blocs sanitaires sont mis à disposition (l'un des blocs peut accueillir les personnes à mobilité réduite). Un troisième bloc accueille le bureau du gardien et le local technique (compteurs individuels et rangement matériel).

Cette aire d'accueil a ouvert ses portes le 26 Janvier 2009, la gestion avait été confiée à une société privée (Vesta) mais depuis le 30 janvier 2012 la gestion de l'aire d'accueil se fait en régie.

Fermeture Annuelle 2015

L'aire d'accueil des Gens du Voyage de Fourmies a été fermée :

- -du lundi 11 avril 2015 au 03 mai 2015 inclus (réalisation travaux)
- -du 1^{er} aout 2015 au dimanche 31 août 2015 inclus (entretien annuel)

Travaux 2015

- Plantation
- Déplacement clôture du fond
- Réparation des dalles béton
- Création d'un espace de stockage pour les poubelles
- Réparation diverses au niveau des sanitaires

En fonctionnement les dépenses se sont élevées à 47 735,02€ Ce montant a été financé par une subvention AGA de 28 235,23€, les droits de place et remboursement fluides se sont élevés à 7 362,60€, la contribution de la CCSA a été de 12 137,19€.

Il n'y a eu aucune dépense d'investissement en 2015.

En 2015 le taux d'encaissement était de 100%, aucun acte de vandalisme n'a été recensé.

La Santé

Cette compétence commune de mise en place d'une politique de santé publique est la concrétisation d'un projet labellisé au niveau national en 2012 : le « Pôle d'Excellence Rural ».

Les travaux estimés à 4 millions d'euros ont débuté en septembre 2015 conjointement sur les trois sites. Au 31 décembre 2015, le taux d'exécution des dépenses est de 60% et celui des recettes de 25%. La mise en service de ces équipements est prévue à l'automne 2016.

La collecte et le traitement des déchets ménagers

Moyens Humains

En 2015, le service de collecte des déchets comptait 28 agents.

<u>Le responsable technique</u>: **Bernard DEJARDIN**, chargé de la communication et de la déchetterie.

L'encadrant technique: Clément DEJARDIN.

- Suivi économique (études, comptes rendus, bilans...) et animation des réunions avec les techniciens et élus
- Responsable des marchés élaboration des DCE
- Relations avec les prestataires de service et les partenaires financiers :

ADEME, Conseil Régional, Eco-Emballages, diverses entreprises

- Rédaction des outils de communication : rapports, bulletins et flashs d'information,
- Responsable déchetterie et collecte des ordures ménagères.

Le responsable de collecte du site d'Ohain : Pascal BAILLY

Ambassadrice du tri: Karine CHAMPAGNE

- Suivi informatisé + création, édition et suivi du fichier pour la gestion des bacs
- > Organisation des réparations et livraison des bacs
- > Suivi des réclamations des usagers
- > Relations avec les agents communaux et les agents de collecte
- Suivi de collecte et caractérisation du tri

Secrétaires accueil téléphonique : Aurore GROUZELLE - Christelle GUILLEMIN

- Suivi informatisé des bennes, suivi des visites déchèterie gestion des bacs
- Suivi et saisie de la redevance spéciale
- Suivi des réclamations des usagers
- Relations avec les agents communaux et les agents de collecte
- > Saisie des pointages du personnel
- > Saisie des rapports de DCE et démarches administrative.

<u>Les chauffeurs et les gardiens de la déchetterie</u> : Réginald CARLIER ; Franck BIENVENU, Dany CAMUS, Hervé AMAND.

Faire appliquer le règlement et en particulier contrôler l'accès à la déchetterie en scannant les cartes des utilisateurs, la nature des déchets apportés et leur volume approximatif

- Assurer l'ouverture et la fermeture de la déchetterie
- > Veiller à la bonne tenue de celle-ci
- Veiller à la bonne sélection des matériaux
- ➤ Informer les utilisateurs

Signaler par fax l'enlèvement des bennes au chauffeur de la déchèterie

Pour les chauffeurs

- > Vider les bennes de la déchèterie avec notre camion remorque
- Optimiser les déplacements pour vider nos déchets

Les chauffeurs et les équipiers de collecte :

Labroche Didier; Loiseau Olivier; Brulnois Stéphane; Renuart Jean Marcel; Camus Dany; Cillier David; Broutin Vincent; Poix Jérome; Carlier Réginald; Baudry Francis; Lemaire Jean Louis; Bail Louiset; Bruno Bouttefeux; Hervé Tilquin; Gilbert Fournier.

Faire appliquer le règlement de collecte, contrôler la qualité du tri

- Assurer la collecte des ordures ménagères
- Veiller à la bonne tenue de celle-ci
- > Assurer la collecte sélective
- Veiller à la bonne sélection des matériaux
- Informer les riverains en cas de refus de tri par un autocollant

<u>L'équipe de collecte des encombrants sur RDV téléphonique</u> : Méhaut Fred ; Bienvenu Gérard.

Faire appliquer le règlement de collecte des encombrants

- > Assurer la collecte
- Veiller à la bonne tenue de celle-ci
- > Synchroniser le PDA avec le programme de gestion environnement
- Veiller à la bonne sélection des matériaux
- Informer les riverains en cas de dépassement des volumes autorisés (2x1m³ par an)

RAPPEL

COMMISSION « Environnement-Développement durable-déchets ménagers » :

Le Président de la communauté de Communes : Jean-Luc PERAT

Vice-Président : Alain RATTEZ

Fourmies: Martine ROUX, Corinne RIDE, Louis YDE, Jean-Paul LAJEUNESSE, Patricia

POUPELLE

<u>Trélon</u>: Mireille HELEVAUT

Wignehies: Pascale MAHUT

Glageon: Bernard CHAUDERLOT

Anor: Joëlle BOUTEFFEUX, Lydie LAVENDOMME

<u>Féron</u>: Jean-François BAUDRY

Ohain: Lydie BUREL

Baives: Claude GARY

LA DECHETERIE

SITE DE FOURMIES



La Déchèterie est gérée entièrement en régie depuis le 1^{er} avril 2006.



Rappel : la déchèterie est ouverte à tous les particuliers à raison d'1m3 gratuit par jour non cumulable.

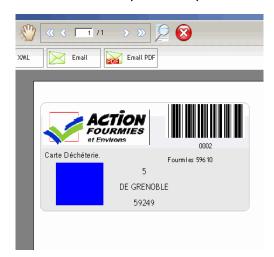
Un contrôle d'accès a été mis en place en décembre 2007, les usagers qui désirent se rendre à la déchèterie doivent se munir d'une carte d'accès, délivrée dans nos bureaux 2 rue Raymond Chomel sur simple demande avec un justificatif de domicile.

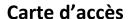
A quoi sert le contrôle d'accès :

- Vérifier que les usagers sont résidents de notre collectivité,
- > Donner l'autorisation aux usagers d'amener leurs déchets,
- > Permettre de quantifier les visites par jour/semaine/mois/année,
- > Visualiser les volumes des différents flux.

Fréquentation de la déchetterie :

- > 33 231 visites pour l'année 2015,
- > 30 321 visites pour l'année 2014.
- Les visites quantifiées ont été saisies sur deux PDA* équipés de lecteur de code barre, simplicité, rapidité et efficacité.







PDA* en service à la déchèterie

Traitement des encombrants

Toutes les matières recyclables (10%) qui peuvent être récupérées sur les encombrants sont valorisées en matière (recyclé), (ex : ferrailles d'un canapé...)

Traitement des bidons souillés, des piles et des pneus

> Ces déchets spéciaux sont envoyés dans des filières spécifiques, pour un traitement adapté et respectueux de l'environnement.

Le bois Propre

NB : le bois est redistribué dans les foyers qui le demandent, pour qu'ils puissent se chauffer.

Les Gravats

Les gravats sont évacués et déposés chez des agriculteurs à leurs demandes, pour remblayer des chemins.

Les DEEE

- > les appareils électriques
- > électroniques
- > Electroménagers

Une recette supplémentaire a été créée et les coûts de traitement ont diminué.

Conteneurs le Relais (textile)

- > 1921 sacs pour 8.85T en 2015
- > 1912 sacs pour 8.2 T en 2014

Les sociétés retenues pour l'élimination des déchets :

- > Traitement des encombrants, bidons souillés R.D.V à Hautmont
- Traitement des élagages et des déchets verts et bois d'agglo THIERACHE COMPOSTAGE à VERVINS
- > Traitement des gravats filières agricoles R.D.V à Hautmont
- > Traitement des ferrailles batterie papiers DEWEZ FOURMIES
- > Traitement des pneus ECO PHU VALENCIENNES
- > Traitement des piles COREPILES

La durée des marchés est deux ans du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017.

Horaires d'ouverture de la déchetterie : SITE D'OHAIN

La déchetterie d'Ohain est gérée en régie depuis le 11 septembre 2000.





12 842 visites pour l'année 2013 soit 1,85 visites/foyer/an Suite à la mise en place en cours d'un système informatisé pour la déchetterie, le nombre de visite n'est pas connu pour l'année 2014 et 2015 mais la fréquentation reste sensiblement la même.

Sociétés retenues pour l'élimination des déchets :

- Traitement des encombrants, bidons souillés, cartons, déchets verts, bois, ferrailles, batteries
 R.D.V. à Hautmont
- Traitement des gravats : filière agricole
- Traitement des pneus : Aliapur
- Traitement des huiles usagées : VEOLIA
 Traitement des vêtements usagés : Le Relais

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

	Horaire d'hive	r	Horaire d'été				
Du 1er	novembre au 3	31 mars	Du 1er avril au 31 octobre				
Jour	Matin	Après-midi	Jour	Matin	Après-midi		
Lundi	FERMÉ	13H - 18H	Lundi	FERMÉ	14H - 19H		
<mark>Mardi</mark>	FERMÉ	FERMÉ	<mark>Mardi</mark>	FERMÉ	FERMÉ		
Mercredi	FERMÉ	13H - 18H	Mercredi	FERMÉ	14H - 19H		
Jeudi	FERMÉ	13H - 18H	Jeudi	FERMÉ	14H - 19H		
Vendredi	FERMÉ	13H - 18H	Vendredi	FERMÉ	14H - 19H		
Samedi	8H -	- 18H	Samedi	9H	- 19H		
Dimanche	9H - 13H	FERMÉ	Dimanche	9H - 13H	FERMÉ		

TONNAGES ET NOMBRES DE BENNES

TYPE DE DECHET	TOTAL
53 bennes de ferrailles	155 T
59 bennes de cartons	91 T
2 bennes de journaux	13 T
81 bennes de gravats	1215 T
184 bennes d'incinérables	1239 T
115 bennes de déchets verts	1060T
30 bennes d'encombrants	214 T
83 bennes à bois	535 T
15 bennes de plâtre	123 T
Bidons (livrés en fourgon)	8,56 T
Batteries (livrées en fourgon)	1.700T
Piles (enlèvement COREPILE)	0.900 T
Pneus (enlèvement ECO PHU)	27 T

COUT DECHETTERIE

DEPENSES DE BASE				
TRANSPORT DES BENNES	111 365 €			
TRAITEMENT DES DECHETS HORS INCINERATION	77 622 €			
INCINERATION SMIAA	100 172 €			
POSTE GARDIEN	99 708 €			
TOTAL DEPENSES DE BASE	388 867 €			
AUTRES DEPENSES				
DIVERS FONCTIONNEMENT (assurance/taxe)	21 140 €			
PERSONNEL ADMINISTRATIF	59 055 €			
TOTAL AUTRES DEPENSES	80 195 €			
TOTAL DES DEPENSES	469 062 €			

RECETTES							
FERRAILLES	13 509,19 €						
CARTONS							
BATTERIES	222,80 €						
D3E	7 268,55 €						
RS PRO + CARTES	6 148 €						
TOTAL DES RECETTES	27 148,54 €						

QUELQUES MOTS SUR LA REDEVANCE SPECIALE

Le prix de la redevance des bacs OM est calculé au litre collecté par semaine, il existe plusieurs types de bacs : (Prix du litre 0.0133€)

- Bacs 140 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 140 litres x 52 semaines) soit 96.82
 €
- Bacs 180 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 180 litres x 52 semaines) soit 124.48
 €
- Bacs 240 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 240 litres x 52 semaines) soit 165.98€
- Bacs 340 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 340 litres x 52 semaines) soit 235.14 €
- Bacs 750 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 750 litres x 52 semaines) soit 518.70 €

Le prix de la redevance des bacs R est calculé au litre collecté par semaine, il existe plusieurs types de bacs : (Prix du litre 0.0067€)

- Bacs 140 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 140 litres x 52 semaines) soit 48.77
 €
- Bacs 180 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 180 litres x 52 semaines) soit 62.71
 €
- Bacs 240 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 240 litres x 52 semaines) soit 83.61
- Bacs 340 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 340 litres x 52 semaines) soit 118.45 €

La redevance a été facturée aux commerçants, artisans et établissements concernés au mois de juin 2015 et décembre 2015 pour le site de Fourmies et trimestriellement pour le site d'Ohain pour une somme totale de 122 759,68 € pour le site de Fourmies et 112 451,04 € pour le site d'Ohain.

Le reste de la charge est financé par un prélèvement du budget général de 1 700 000 ϵ . Le taux de la TEOM* est de 1.6% sur le secteur de Fourmies pour un montant de 199 000 ϵ et de 10 % sur le secteur d'Ohain pour un montant de 325 000 ϵ .

*(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Les actions réalisées en 2015

De Janvier à décembre 2015 :

- > Enquêtes, informations et sensibilisation en porte à porte concernant les refus de tri
- Actions de sensibilisation avec les classes dans les écoles CM1 CM2

Septembre 2015:

- > Actions menées sur le tri au stand du salon du terroir
- > Mise en service du quai de transfert situé à Fourmies

Novembre 2015:

> Actions menées concernant le tri auprès des logements collectifs de Fourmies.

Les objectifs pour l'année 2016

En quantité :

- Stabiliser les tonnages des ordures ménagères et augmenter le tonnage des emballages ménagers recyclables, journaux et magazines
- Réduire les dépôts sauvages
- Réduire les coûts de fonctionnement du service de collecte avec la mise en service du quai de transfert

En qualité :

- Réduire les refus de tri
- Informer et sensibiliser toujours et encore la population sur les bons gestes de tri et leur importance

Les actions prévisionnelles pour l'année 2016

- > Animation de sensibilisation au tri dans les écoles
- > Animation à la déchetterie pour continuer la sensibilisation au tri
- > Flash et bulletins d'informations les différents résultats obtenus concernant le tri

Les projets prévisionnels pour l'année 2016-2017

- Réflexions, études financières et techniques menant soit à une harmonisation éventuelle des modes de collecte soit à un remaniement du mode de collecte sur certains secteurs avec pour objectif de réduire encore les coûts de collecte à long terme
- > Achat de véhicule de collecte si besoin suite à cette étude
- > Achat d'une pelle à mutualiser sur les 2 sites Fourmies et Ohain

Equipements







Le bac de tri pour les EMR* collecté chaque semaine

Le Verre apport volontaire

Le bac des ordures ménagères collecté chaque semaine

Le verre collecté en apport volontaire

7 conteneurs à verre de 3 m3 enterrés

31 conteneurs à verre de 3 m3 semi-enterrés

20 conteneurs aériens

Soit au total 58 conteneurs mis en place sur les 4 communes ANOR FOURMIES FERON WIGNEHIES



BAC DE COLLECTE EMBALLAGES collecté en alternance avec les O.M.



BAC DE COLLECTE VERRE collecté en alternance avec les O.M.



SAC ORDURES MENAGERES collecté chaque semaine

^{*(}Emballage Ménagers Recyclable)

TYPES DE BACS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE

SITE DE FOURMIES

Type de bac mis en place pour la collecte des déchets Om* et CS* Verre

Nombre de bacs de 140 L OM en place 3460 bacs Nombre de bacs de 180 L OM en place 2809 bacs Nombre de bacs de 240 L OM en place 1748 bacs Nombre de bacs de 340 L OM en place 260 bacs Nombre de bacs de 750 L OM en place 183 bacs

Soit un total de 8 460 Bacs

Nombre de bacs de 140 L Recyclable en place 96 bacs Nombre de bacs de 180 L Recyclable en place 6182 bacs Nombre de bacs de 240 L Recyclable en place 133 bacs Nombre de bacs de 260 L Recyclable en place 1199bacs Nombre de bacs de 340 L Recyclable en place 368 bacs

Soit un total de 7 980 Bacs

Soit un total de 16 440 bacs sur toute la collectivité

*Bacs **Om** pour la collecte des ordures ménagères, bac **CS** pour la collecte sélective

SITE D'OHAIN

Les foyers et commerces sont équipés d'un bac pour la collecte du verre et d'un bac pour la collecte des emballages repartis de la façon suivante en fonction du nombre de personnes dans le foyer ou de la taille du commerce :

Bacs de 120 L (verre) = 2 434 Bacs de 180 L = 2 176 Bacs de 240 L = 25 Bacs de 260 L = 346 Bacs de 340 L = 273

FREQUENCE DE COLLECTE

SITE DE FOURMIES

Lundi 2 véhicules en collecte OM	A partir de 06 h 00	Fourmies Secteur 1 OM Fourmies Secteur 2 OM
Lundi 1 véhicule en collecte Sélective	A partir de 6 h 00	Fourmies Secteur 1 R
Mardi 2 véhicules en collecte OM	A partir de 06 h 00	Fourmies Secteur 1 OM Fourmies Secteur 2 OM
Mardi 1 véhicule en collecte Sélective	A partir de 6 h 00	Fourmies Secteur 1 R
Mercredi 2 véhicules en collecte OM	A partir de 06 h 00	Anor Secteur 1 OM Anor Secteur 2 OM
Mercredi 1 véhicule en collecte sélective	A partir de 6 h 00	Anor Secteur 1 1R
Jeudi 2 véhicules en collecte OM	A partir de 06 h 00	Wignehies Secteur 1 OM Wignehies Secteur 2 OM
Jeudi 2 véhicules en collecte	A partir de 6 h 00	Wignehies Secteur 1 R
Vendredi 2 véhicules en collecte OM	A partir de 06 h 00	Fourmies Secteur 1 OM Fourmies Secteur 2 OM
Vendredi 1 véhicule en collecte sélective	A partir de 6 h 00	Fourmies Secteur 1 R

SITE D'OHAIN

Collecte des O.M. chaque jour + emballages ou verre en alternance chaque semaine

LUNDI	A partir de 6 h 00	GLAGEON + établissements soumis à la redevance spéciale
MARDI	A partir de 6 h 00	TRELON (1 ^{er} secteur)
MERCREDI	A partir de 6 h 00	TRELON (2è secteur)
JEUDI	A partir de 6 h 00	OHAIN + établissements soumis à la redevance spéciale
VENDREDI	A partir de 6 h 00	GLAGEON + la Fagne

TONNAGES COLLECTES

	Tonnages collectés
	26 780 habitants
EMBALLAGES	1394 T
VERRE	971 T
Total du tri	2 365 T
Ordures Ménagères	7 389 T
Total ensemble des déchets ménagers	9 754 T
Performance par habitant	Emballages = 52 kgs/an/hab Verre = 36,25 kgs/an/hab O.M = 275 kgs/an/hab

RESULTAT DU TRI (hors verre) EXPEDIE AUX FILIERES DE REVALORISATION

PAR MOIS ET PAR FLUX

EN TONNES

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	déc	TOTAL
Refus de tri	2.95	2.37	78	3.07		55.90	6.37	1.81	28.56	4.66	1.53	63.85	249.07
EMR 5.02(*)			5.54	93.13	20.7	66.07	20.94	46.46	24.98	45.4	96.78	170.43	590.43
JRM 1.11 (*)	14.94	26.32			19.94						106.4	138.46	306.06
GDM 1.02 (*)					88.82	61.29	12.77	8.54	11	8	9.09	108.34	307.85
Acier			23.02					25.34					48.36
Aluminium												1.18	1.18
Film													o
PEHD	22.64			3						14.72			40.36
PET clairs	18.88			14.52	1.5	17.34		17.68	4.12	25.02			99.02
PET foncés	5.35		15.3	0.6						1.5			22.75
Tétra briques				2.96									2.96
Verre													

Les tonnages ci-dessus sont ceux qui ont été expédiés sur le centre de tri de la société SITA à Anzin pour le site de Fourmies et Recyclage des Vallées à Hautmont pour le site d'Ohain.

(*) Les papiers journaux magazines sont triés en deux catégories JRM et GDM.

JRM journaux magazines GDM gros de magasin

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

EMBALLAGES

TOTAL COLLECTE EN TONNES

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	déc
SITE DE FOURMIES	124.16	53.04	81.82	77.61	51.94	71.93	60.45	72.57	68.65	60.27	84.31	319.8
SITE D'OHAIN	22.20	18.4	23.78	26.26	24.06	21.40	19.86	20.92	22.46	13.05	23.06	32.46
TOTAL	146.36	71.44	105.6	103.87	76	93.33	80.31	93.49	91.11	73.32	107.37	352.26

TOTAL GENERAL = 1 394.46 tonnes soit 52.07 kgs/an/hab

VERRE

TOTAL COLLECTE EN TONNES

SITE DE FOURMIES : le verre est collecté en apport volontaire, des conteneurs sont répartis sur différents points du territoire.

SITE D'OHAIN : le verre est collecté en porte à porte en alternance avec les emballages une semaine sur deux.

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	déc
SITE DE FOURMIES	59.02	50.36	53.50	52.58	51.08	49.96	54.70	80.86	54.84	52.62	25.42	83.04
SITE D'OHAIN	8.44	31.64	45.41	6.99	16.16	44.19	32.48	66.48	2.50	5.25	19.42	23.92
TOTAL	67.46	82	98.91	59.57	67.24	94.15	87.18	147.34	57.34	57.87	44.84	106.96

TOTAL GENERAL = 970.86 tonnes soit 36,25 kgs/an/hab

ORDURES MENAGERES

RESULTATS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EXPEDIEES A L'INCINERATION

EN TONNES

Les ordures ménagères sont transportées à l'incinération au SMIAA de Maubeuge

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	déc
SITE DE FOURMIES	426.83	419.99	477.81	482.72	461.36	487.22	497.97	444.26	478.48	453.77	441.07	470.42
SITE D'OHAIN	138.73	130.84	150.01	153.49	143.12	152.12	169.38	164.15	147.06	165.78	161.14	171.87
TOTAL	565.56	550.83	627.82	636.21	604.48	639.34	667.35	608.41	625.54	619.55	602.21	642.29

TOTAL GENERAL = 7 389,59 tonnes soit 275,93 kgs/an/hab

Récapitulatif pour les recyclables (hors verre) par an et par habitant

Matériaux	Tonnages 2015 SITE FOURMIES	Poids par an/hab	Tonnages 2015 SITE D'OHAIN	Poids par an/hab	recyclés
Refus de tri	209,12 T	10,66 Kgs	39,95 T	5,57 Kgs	incinérés
EMR*	506,49 T	25,82 Kgs	83,94 T	11,71 Kgs	oui
JRM	306,06 T	15,60 Kgs	0	0	oui
G.D.M	138,09 T	7,04 Kgs	169,76 T	23,68 Kgs	oui
Acier Eco emballage	48,36 T	2,46 Kgs	0	0	oui
Aluminium	1,18 T	0,06 Kg	0	0	oui
PEHD bouteilles	35,80 T	1,82 Kg	4,56 T	0,63 Kg	oui
PET Clair bouteilles	73,40 T	3,74 Kgs	25,62 T	3,57 Kgs	oui
PET foncés bouteilles	15,30 T	0,78 Kg	7,45 T	1,03 Kg	oui
Tétra Briques	0	0	2,96 T	0,41 Kg	oui
Film Plastique	0	0	0	0	oui

RECAPITULATIF POUR L'ANNEE 2015

Pour le tri :

- > 1 394 tonnes d'emballages ménagers recyclables + journaux et magazines 249 tonnes de refus de tri = 1 145 tonnes
- > 970 tonnes de verre

2 115 tonnes ont été valorisées.

NB : Les refus de tri sont réexpédiés en CET par SITA pour le site de Fourmies et réexpédiés par RECYCLAGE DES VALLEES au SMIAA pour le site d'Ohain.

Pour les ordures ménagères :

> Total ordures ménagères + refus de tri = 7 389,59 +249,07 = 7 638,66 tonnes

9 754 tonnes de déchets tous confondus ont été collectés.

Pourcentage du tri « triés et valorisés en matière » par rapport à l'ensemble des déchets ménagers :

 $(2\ 115\ tonnes\ /\ 9\ 754\ tonnes) \times 100 = 21,68\ \%$

Pour la collecte en porte à porte, **21,68** % de l'ensemble des déchets ménagers ont été valorisés en matière (recyclés).

TONNAGES TRIES (sans les refus de tri) EN 2015

En kg/an/hab

Matériaux	Site de Fourmies 2015	Site d'Ohain 2015	Moyenne région Nord Pas De Calais (données 2012)
EMR	10,66 kgs	5,57 kgs	7.62 Kgs
JRM - GDM	41,42 kgs	23,68 kgs	20 Kgs
Acier	2,46 Kgs	0	3 Kgs
Aluminium	0,06 kg	0	0.10 Kg
Bouteilles Plastiques	6,34 kgs	5,23 kgs	5.62 Kgs
Tétra Brique	0	0,41 kg	Non renseigné
Verre	34,05 kgs	42,26 kgs	28.63 Kgs

COUT DES DECHETS MENAGERS

DEPENSES COLLECTE				
Réparation bacs	7 381,50 €			
Collecte	1 224 383,21 €			
Traitement tri verre et emballages	235 761,43 €			
Traitement OM au SMIAA	572 896,64 €			
TOTAL DEPENSES COLLECTE	2 040 422,78 €			
ENCOMBRAN	ITS .			
Collecte				
Traitement des déchets	50 795,80 €			
Traitement au SMIAA	5 666,80 €			
TOTAL DEPENSES ENCOMBRANTS	56 461,60 €			
BALAYAGE				
TOTAL DEPENSES	72 901 €			
AUTRES DEPENSES				
Personnel administratif	118 109 €			
Autre frais (EDF, eau, tél, déplac)	42 279 €			
TOTAL DEPENSES AUTRES	160 388 €			
TOTAL DES DEPENSES	2 330 173,38 €			
RECETTES				
Remboursements personnel	127 184,74 €			
T.E.O.M.	523 987,00 €			
Indemnisation assurances / autre	1 564,59 €			
Redevance spéciale	235 210,72 €			
Recette Eco-emballages	196 956,17 €			
Recette Ecofolio	20 611,99 €			
verre O-I Manufacturing	31 523,81 €			
plastiques PAPREC	52 345,30 €			
JRM / gros de magasin / cartons SITA/RDV	129 427,90 €			
acier HAUBOURDIN	5 803,20 €			
aluminium VEOLIA				
cartons DEROO				
TOTAL DES RECETTES	1 324 615,42€			

Atelier Chantier d'Insertion (ACI)

La Communauté de Communes Sud Avesnois a signé une convention pluriannuelle avec la DIRECCTE dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique pour la période 2015-2017.

L'EPCI porte trois brigades d'insertion intervenant dans les domaines de l'entretien d'espaces vert, de la restauration du patrimoine et du bâtiment. Chaque brigade bénéficie d'un encadrant technique à temps plein, et d'un référent socioprofessionnel pour l'accompagnement de l'ensemble des publics concernés (gestionnaire des ACI).

Les effectifs des ACI sont définis en Equivalents Temps Plein (ETP). En 2015, les effectifs étaient de 34 ETP, en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

La Communauté de Communes garantit aux personnes intégrant les ACI de bénéficier d'un parcours accompagné, notamment dans le cadre de leur projet professionnel et dans leurs démarches de formation et de qualification.

Les financeurs des ACI

Outre la convention pluriannuelle de financement de la DIRECCTE, la Communauté de Communes répond annuellement à l'appel à projet du Département dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion, sur l'axe « remobilisation professionnelle ». Certaines prestations en bâtiment auprès des collectivités sont également facturées,

permettant d'établir un budget constructif.

Interventions des ACI

Les interventions ont porté sur les espaces verts et le patrimoine et ceci essentiellement sur la communauté pour un nombre d'heures s'élevant à 54 487 au total.

La Brigade Environnement intervient sur les communes d'Anor, Fourmies, Féron et Wignehies.

La Brigade Patrimoine intervient également sur les communes d'Anor, Fourmies, Féron et Wignehies.

La Brigade Espaces Vert et Petit Patrimoine intervient sur les communes de Trélon, Glageon, Ohain, Moustier-en-Fagne, Baives, Eppe-Sauvage, Wallers-en-Fagne et Willies.

Les festivités

Pour les festivités, la mise à disposition du matériel de fête (tables d'intérieur, chaises, ensemble kermesse, podiums, chapiteaux, barrières de sécurité etc...) a représentée 10 607,25 heures au profit des communes et des associations locales.

Signalétique

La Communauté réalise pour les communes et associations des lettrages autocollants pour calicots (panneaux, plaquettes plastifiées) représentant 1 607 heures et générant une recette de 17 211,25 euros

Balayage

Cette compétence n'a été exercée que sur les communes du territoire de l'ex Action. 2 184 heures ont été consacrées au balayage mécanique d'environ 9 845 Km de voirie.

Transport de denrées pour les restos du cœur

416 heures ont été consacrées à l'approvisionnement du centre de Rousies et à l'acheminement dans les centres de distribution communaux.

Le SCoT (Schéma de Cohérence territoriale)

Le syndicat mixte du SCoT a été créé en 2007 pour porter l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe qui regroupe 151 communes au sein de 4 intercommunalités dont la Communauté de Communes Sud Avesnois.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document qui doit permettre d'assurer le développement équilibré, harmonieux et durable du territoire et mettre en cohérence les politiques d'urbanisme des intercommunalités et des communes. Il fixe les grandes orientations de développement pour l'arrondissement pour les 20 ans à venir. Il traite de développement économique, d'habitat, d'environnement, de déplacements, ...

Un premier arrêt de projet en juillet 2013 a permis la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et le déclenchement de l'enquête publique. L'ensemble des avis et remarques issus de cette consultation ont décidé les élus à mettre en œuvre une nouvelle gouvernance et à reprendre l'écriture des documents constitutifs du SCoT.

Ainsi, un "nouveau" Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), expression du projet politique des élus du Syndicat mixte du SCoT, a été débattu lors du Conseil syndical du 2 novembre 2015. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) est en cours d'écriture pour un arrêt de projet prévu le 5 juillet 2016.

Une enquête publique sera organisée fin d'année 2016 / début d'année 2017. Vous pourrez consulter le projet arrêté et noter vos remarques dans un registre mis à disposition. Des permanences des commissaires enquêteurs seront organisées sur chacune des 4 intercommunalités composant le SCoT.

Réseau de lecture publique

Cette compétence facultative avait été prise par le Guide du pays de Trélon.

En 2011 une convention de partenariat entre :

- -l'Etat-Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC);
- -Le conseil général du Nord-Médiathèque départementale ;
- -Les 12 communes du canton de Trélon;
- -La commune de Momignies (Belgique);

a été signée pour définir les conditions de mise en place de gestion et de fonctionnement d'un réseau de lecture publique transfrontalier.

L'objectif est d'améliorer l'offre de services aux usagers ; plusieurs engagements ont été retenus notamment sur le personnel avec le recrutement d'un cadre d'emploi de catégorie A chargé de la coordination du réseau pris en charge par la ville de Fourmies et avec remboursement de l'ensemble des communes au prorata de leur population (déduction faite des aides, de l'Etat et du Département)

Ainsi, en 2015, la Communauté de Communes Sud Avesnois a payé la somme de 7 514,65€.

Suite au départ de cet agent en début d'année 2015, les contacts se sont poursuivis entre élus pour une mise en place effective du réseau en fin 2016.